



## CHRONOLOGIE DES MESURES PRISES DEPUIS 2020 EN MATIERE DE LUTTE ANTIDOPAGE

### MARS 2020

#### Code des courses France Galop :

- ✓ Possibilité d'avoir recours aux analyses rétrospectives (déjà en place au Trot depuis 2014).
- ✓ Interdiction des traitements vésicatoires dans les 14 jours qui précèdent une course.
- ✓ Interdiction de l'application d'un traitement par thermocautère (feux).

### JANVIER 2021

Mise en place de prélèvements sur les chevaux à leur arrivée sur l'hippodrome les jours de courses.

### JANVIER 2021

#### Code des Courses SETF :

- ✓ Interdiction de l'application d'un traitement par thermocautère (feux) pour tous les chevaux qui courent en France.
- ✓ Interdiction d'application de vésicatoires dans les 14 jours avant course.
- ✓ Interdiction des injections intra articulaires de corticoïdes dans les 14 jours avant course (déjà en place au galop depuis 2013).
- ✓ Interdiction des traitements par ondes de choc dans les 5 jours avant course (déjà en place au galop depuis 2016).
- ✓ Création d'une Annexe X ayant pour but de répertorier et réguler certaines pratiques en matière de traitements administrés aux chevaux à l'élevage et à l'entraînement.

## MAI 2021

**Code des courses France Galop :** Interdiction d'administration de certains antibiotiques dans les 4 jours avant course.

## SEPTEMBRE 2021

**Code des courses France Galop :**

- ✓ Interdiction des infiltrations intra-articulaires contenant des substances biologiques (acide hyaluronique, IRAP, PRP, ACT, cellules souches, etc.) dans les 8 jours qui précèdent une course.
- ✓ Interdiction des manipulations génétiques.

## NOVEMBRE 2021

**Code des Courses Le Trot :** Renforcement des sanctions à l'encontre d'un entraîneur qui refuserait ou omettrait de se soumettre à tout ou partie des prélèvements biologiques qui peuvent être demandés sur un cheval.

## JANVIER 2022

Lancement par Le Trot d'une newsletter mensuelle sur la lutte antidopage.

## FEVRIER 2022

**Code des courses France Galop :**

- ✓ Extension de la mesure d'interdiction des infiltrations intra-articulaires aux autres voies d'administration (péri-articulaires, para-vertébrales ou de mésothérapie intradermique) pour :
  - Les substances biologiques (acide hyaluronique, IRAP, PRP, ACT, cellules souches, etc.) dans les 8 jours qui précèdent la course ;
  - Les glucocorticoïdes dans les 14 jours qui précèdent une course.
- ✓ Interdiction de l'application d'un traitement par une substance appartenant à la classe thérapeutique des bisphosphonates pour les chevaux âgés de moins de quatre ans et né après le 1er janvier 2021 (cette mesure venait préciser une 1ère mesure publiée en mars 2020 sur ce sujet).
- ✓ Code des courses France Galop : Interdiction des traitements au laser ou aux ondes électromagnétiques dans les 5 jours précédant la course.

## MARS 2022

**Code des Courses SETF :**

- ✓ Interdiction d'injections intra articulaires de quelque substance que ce soit après les engagements.
- ✓ Interdiction d'administration de traitements à base d'Imidocarbe (Carbesia®) et de certains antibiotiques dans les 4 jours précédant la course.

Organisation par Le Trot de rencontres en région avec les socio-professionnels.

## AOÛT 2022

**Code des courses France Galop :**

- ✓ Pour un cheval de 4 ans ou plus, interdiction de participer à une course dans les 30 jours qui suivent une administration de bisphosphonate.

## 2023

- Publication par France Galop d'une newsletter bimestrielle « Agir contre le dopage ».
- Participation du Chef du Service Central des Courses et Jeux à l'AG du Laboratoire
- Labélisation EquuRES de l'unité de recherche de Goustranville au niveau 2 « Progression ».

## FEVRIER 2023

### Code des courses France Galop :

- ✓ Extension de l'interdiction des infiltrations intra-articulaires dans les 8 jours qui précèdent la course aux voies d'administration suivantes : péri-ligamentaires et intra-tendineuses (en plus des voies péri-articulaires, para-vertébrales ou de la mésothérapie intradermique). Ces interdictions s'appliquent désormais à toutes les substances autres que les corticoïdes.
- ✓ Interdiction des infiltrations intra-articulaires à base de glucocorticoïdes à l'élevage sur les poulains jusqu'au 1er janvier de leur année de 2 ans.
- ✓ Interdiction des traitements à base d'Imidocarbe (Carbesia®) dans les 8 jours qui précèdent la course.

## 2024

Réalisation et diffusion par la FNCH d'une série de podcasts à destination des socioprofessionnels visant à renforcer l'éducation et la prévention en matière de lutte antidopage.

## MARS 2025 pour le Code des courses France Galop et MAI 2025 pour le Code des courses SETF

Pour bénéficier d'un traitement au clenbutérol, le cheval doit avoir fait l'objet d'un diagnostic clinique de maladie des voies respiratoires établi par un vétérinaire. Le traitement doit respecter les 5 règles suivantes :

- n°1 : Posologie reconnue pour un traitement bronchodilatateur ;
- n°2 : Aucun cheval ne peut courir s'il a reçu un traitement au clenbutérol dans les 30 jours qui précèdent le jour de la course ;
- n°3 : Un traitement au clenbutérol ne peut être administré plus de 14 jours consécutifs
- n°4 : Il n'est pas autorisé de réaliser plus de deux traitements au clenbutérol par période de six mois ;
- n°5 : En cas de traitements successifs, un délai de 30 jours doit être respecté entre deux traitements.

## AVRIL 2025

### Code des courses SETF :

- ✓ Aucun cheval âgé de moins de quatre ans et né après le 1er janvier 2025 ne peut participer à une épreuve encadrée par la SETF s'il a fait l'objet d'un traitement contenant une substance appartenant à la classe thérapeutique des bisphosphonates.
- ✓ Aucun cheval âgé de quatre ans ou plus ne peut participer à une épreuve encadrée par la SETF s'il a fait l'objet d'un traitement contenant une substance appartenant à la classe thérapeutique des bisphosphonates dans les 30 jours qui précèdent ladite épreuve

## JUILLET 2025

Labellisation par l'APAVE des procédures qui encadrent la lutte antidopage dans les courses hippiques françaises, du prélèvement jusqu'à la publication des résultats.

## JANVIER 2026

### Code des courses France Galop :

- ✓ Aucun cheval ne peut courir s'il a reçu une infiltration intra et/ou péri-articulaire, intra et/ou péri-tendineuse, intra et/ou périligamentaire, péri-osseuse, sous-cutanée, paravertébrale, ou une mésothérapie intradermique contenant une substance glucocorticoïde dans les 30 jours qui précèdent le jour de la course.
- ✓ Aucun cheval ne peut courir s'il a reçu une infiltration intra et/ou péri-articulaire, paravertébrale, intra et/ou péri-tendineuse, intra et/ou périligamentaire, péri-osseuse, sous-cutanée, paravertébrale, ou une mésothérapie intradermique au moyen de toute substance autre que celle visée au a) du présent article dans les 14 jours qui précèdent le jour de la course, sauf dans le cas d'une démarche diagnostique. Infiltrations biologiques : 14 jours